

Retraites complémentaires : un accord ambitieux et une réforme structurelle

Publié le 16 octobre 2015

L'accord de ce jour marque un tournant dans le paritarisme français.

Il démontre que le dialogue social, quand il est mené par des partenaires responsables et pragmatiques, permet de mener de vraies réformes structurelles et ambitieuses. C'est un signe encourageant pour le pays.

L'accord amène à 6 milliards d'euros d'économie en 2020 sur les 8 milliards de déficit prévu. C'est donc une réforme susceptible de sauver véritablement notre régime de retraite complémentaire. Les partenaires signataires ont ainsi réussi à dépasser leurs postures et leurs dogmes.

Des efforts partagés

Chaque partie prenante de notre régime de retraite complémentaire a accepté de faire des efforts partagés : les entreprises, les salariés, les retraités et le système lui-même par son optimisation. Chacun en fonction de ses contraintes et en tenant compte de sa situation.

Au-delà de l'aspect purement financier, cet accord permet d'introduire un mécanisme de pilotage stratégique des retraites complémentaires, facteur important pour recréer de la confiance à long terme.

Pour Pierre Gattaz, président du MEDEF : « *La méthode de la réforme est simple : dire la vérité, poser des constats partagés et regarder des solutions pragmatiques, sans dogme ni posture. L'accord trouvé ce jour illustre que cette méthode fonctionne.* »

Pour Claude Tendil, chef de file de la délégation patronale : « *Cet accord est le fruit d'un travail approfondi et partagé avec les partenaires sociaux de plus de 13 mois. Il est ambitieux et réaliste et apporte des solutions pragmatiques. Je regrette évidemment que certains des syndicats n'aient pas jugé utile de rester jusqu'à la fin de nos discussions.* »